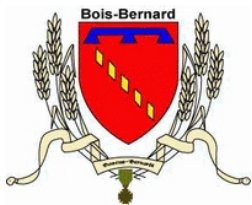


BOIS-BERNARD INFO

SPÉCIAL ÉLECTION ET BUDGET COMMUNAL



**Mai
2026**

**Bulletin
Municipal
d'information**

**Mot du Maire
→ Page 1**

**Présentation du
conseil municipal
→ Page 2**

**Budget communal
→ Pages 3-7**

Mairie de Bois-Bernard



Place de la Mairie
62 320 Bois-Bernard



03 91 83 07 00



Application mobile Intramuros
disponible sur Google Play et App Store



www.bois-bernard.fr



www.facebook.com/villeboisbernard

LE MOT DU MAIRE

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Je tiens tout d'abord à vous renouveler mes remerciements les plus sincères pour la confiance que vous avez accordée au nouveau conseil municipal, qui m'a réélu maire de notre cité. Ce choix, que vous avez exprimé récemment dans les urnes, nous honore profondément et nous engage, plus que jamais, à nous investir avec sérieux, transparence et détermination, comme nous l'avons fait ces dernières années.

Nous pouvons d'ailleurs être fiers du travail accompli lors du dernier mandat, notamment en matière financière. Grâce à une politique rigoureuse et responsable, nous avons su préserver des finances publiques saines, toujours sans recours à l'emprunt bancaire. Cela nous permettra d'investir utilement, sans compromettre l'avenir, tout en maintenant un haut niveau de service public.

Notre solidité financière, validée par le Trésor public, n'est pas une fin en soi, mais un levier essentiel pour poursuivre le développement de notre commune, soutenir nos projets et faire face aux défis à venir. Avec les baisses annoncées des dotations de l'État, il est impératif de continuer à gérer chaque euro avec exigence, dans le respect de l'intérêt général et des générations futures.

Soyez convaincus que le nouveau conseil municipal est déjà au travail et se projette sereinement, mais pleinement, dans la réalisation de nouveaux projets afin de contribuer chaque jour à l'avenir et à la vitalité de notre village.

Enfin, je profite de cette tribune pour remercier Madame Jeanne-Marie Viseur, mon ancienne première adjointe, ainsi que Madame Sabrina Cherchi, conseillère municipale, qui ont mis un terme à leurs engagements municipaux pour des raisons personnelles ou professionnelles. Elles m'ont toujours pleinement soutenu dans les moments difficiles. Qu'elles en soient ici particulièrement remerciées. Je leur souhaite bonheur et réussite dans leurs nouveaux projets de vie.

Restant à votre entière disposition,
Bien à vous,

Votre Maire, Jean Marie Monchy

Présentation du nouveau conseil municipal

M. le Maire et ses conseillers

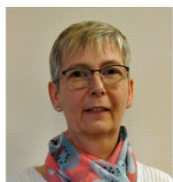




Le maire
Monsieur MONCHY Jean-Marie

Les Adjoint(e)s

Mme RICQ Betty



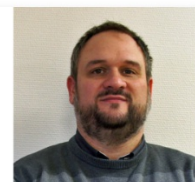
M.LACHERY Christophe



Mme ADAMSKI Delphine



M.MONCHY Vincent



**Déléguée aux
Communications
, Festivités,
École, Culture,
Enfance et
Jeunesse**

**Délégué aux
Sports et aux
Logements**

**Déléguée aux
Finances et aux
Séniors**

**Délégué aux
Travaux et aux
Espaces verts**

LES CONSEILLERS



Mme Anne-Sophie DI
PIAZZA BRIQUET



M.CORDIER Alain



Mme HANOT Sylvie



M.MONCHY Jérémy



Mme BLEUZET Mélanie



M.DUBOIS Alain



Mme MAZWAR Tatiana



M.COZONAC Dorin



Mme VERDEL Marion



M.GOLAWSKI Cédric

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE RELATIVE AUX FINANCES

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle sera disponible sur le site internet de la commune.

I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses 2025	Montant	Recettes 2025	Montant
011 - Charges à caractère général	228 113,77 €	013 - Atténuation de charges	1 262,10 €
012 - Charges de personnel	399 276,94 €	70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	50 337,64 €
65 - Autres charges de gestion courante	53 914,50 €	73 - Impôts et taxes	343 666,99 €
66 - Charges financières	1 810,89 €	731 - Taxes	384 969,22 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 805,08 €	74 - Dotations, subventions et participations	33 476,66 €
68 - Dotations aux provisions	12 695,12 €	75 - Autres produits de gestion courante	14 817,04 €
		77 - Produits exceptionnels	0,00 €
Total	703 616,30 €	Total	828 529,65 €

Dépenses :

Les dépenses budgétaires peuvent être regroupées en six catégories principales :

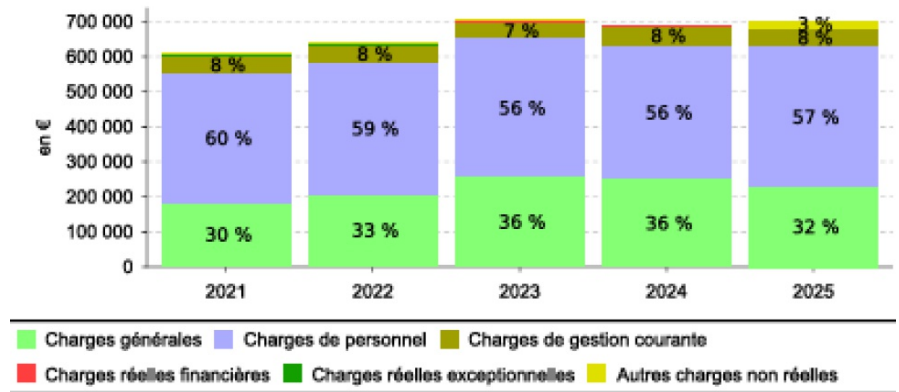
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, repas « cantine », assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement)

Recettes :

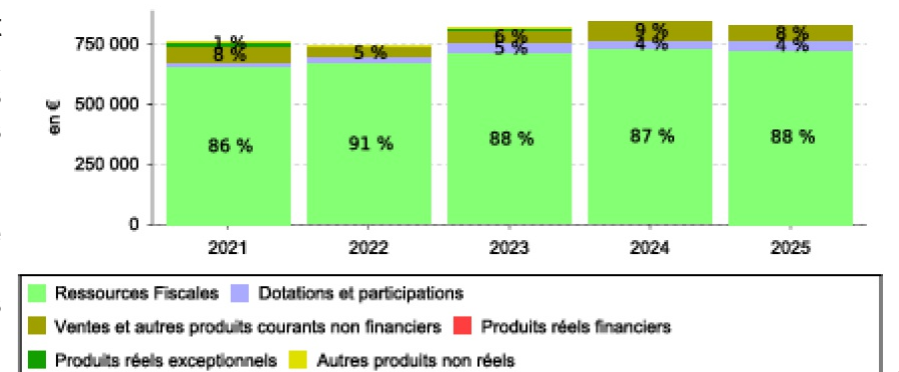
Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

INVESTISSEMENT :

Dépenses 2025	Montant	Recettes 2025	Montant
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	102 414,52 €
20 - Immobilisations incorporelles	12 305,00 €	13 - Subventions d'investissement	255 585,09 €
041 - Bâtiments publics	3 366,00 €	041 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7 805,08 €
21 - Immobilisations corporelles	79 196,87 €	27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	30 727,70 €	041 - Frais d'étude	3 366,00 €
204 - Subventions d'équipements versées	0,00 €	16 - Emprunts	0,00 €
Total	225 595,57 €	Total	369 170,69 €

Dépenses:

Le Chapitre 16 « emprunts » correspond au paiement du prêt en cours qui arrive à terme en 2025.

Le Chapitre 041 est un ordre d'écriture comptable qui s'aligne avec le 041 en recettes.

Le chapitre 20 couvre les frais d'études pour les travaux de l'école CONDORCET.

Dans le chapitre 21 « immobilisations corporelles » se trouvent les dépenses d'investissement de la commune sur l'année telles que l'achat et l'aménagement du terrain rue placide Monchy, la deuxième étape de vidéo protection des ronds-points "hôpital", des lits pour la maternelle, du matériel espace vert, les nouveaux logiciels mairie et des travaux divers.

Recettes :

Les subventions pour les travaux de l'école.

Point financier et conclusion de la Direction départementale des finances publiques

« La Capacité d'Auto Financement (CAF) brute est en baisse en 2025 (-8,3 % par rapport à 2024 pour se porter à 145 414€, soit 173 €/hab (155 €/hab pour la strate départementale). **Le taux de CAF brute 2025 = 17,5% est au-dessus des 10 % minimum attendus et suffit largement à couvrir le remboursement de la dette.** La CAF nette est positive et s'établit à 45 414 € en 2025.

Le Fond De Roulement (FDR) est ainsi porté à 489 629€ en 2025, soit 582 €/hab (640 pour la strate départementale). Il permet de couvrir potentiellement 262 jours de charges réelles (Il est rappelé qu'un fond de roulement de 30 à 90 jours permettrait à la collectivité de faire face sereinement à des imprévus s'ils survenaient) »

CONCLUSION : La situation financière de la commune de Bois-Bernard est saine et les équilibres financiers sont respectés. Elle a abondé son fond de roulement et augmenté sa trésorerie. En 2025, la commune a vu sa CAF diminuer sous l'effet de la baisse de ses recettes. Elle conserve néanmoins une capacité d'autofinancement. Les ressources d'investissement supérieures aux dépenses d'investissement ont conduit à augmenter les réserves. Elle n'a pas eu besoin de prélever sur son FDR. Les ratios d'endettement sont tout à fait corrects malgré la baisse de la CAF. La commune n'est pas du tout endettée et dispose de marges de manoeuvres en matière d'endettement.

II. DONNEES COMMUNALES

1- Population

Au 1er janvier 2026, la population communale est de **847 habitants**.

2- Les effectifs communaux en 2026

Les effectifs ci-après sont voté au budget. Il recense le personnel permanent de la commune.

Trois agents du service « espace verts, entretien des bâtiments », **trois agents** au service administratif, **un agent** périscolaire/scolaire, **un agent** bibliothèque et **deux agents** pour l'entretien des locaux et de la cantine.

III. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 13 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir les ressources financières de notre commune
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement le budget est voté par chapitre, ce qui permet d'opérer rapidement des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte financier unique.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	319 350,00 €	013 - Atténuation de charges	0,00 €
012 - Charges de personnel	537 000,00 €	042 - Immobilisations corporelles	0,00 €
014 - Dégrèvement taxe foncière	1 000,00 €	70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	33 410,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	78 300,00 €	73 - Impôts et taxes	331 388,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00 €	731 - Taxes	349 000,00 €
66 - Charges financières	2 000,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	12 772,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	64 277,00 €
68 - Dotations aux provisions	12 285,94 €	78 - Reprise sur provisions	12 695,12 €
Sous-total	954 435,94 €	Sous-total	803 542,12 €
023 - Virement à la section de fonctionnement	50 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	349 335,58 €
TOTAL	1 004 435,94 €	TOTAL	1 152 877,70 €

1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les charges de dotations sur amortissements sont des écritures budgétaires

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, formations, la redevance scolaire, des subventions versées au CCAS et aux associations.

Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : somme prévue en cas de titres annulés d'exercice précédent

Les dotations aux provisions (chapitre 68) : Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours. (Il s'agit des garanties d'emprunts pour les bailleurs sociaux). Cette somme sera mise en recette l'année prochaine.

2. Les recettes de fonctionnement :

Atténuation de charges (chapitre 013) : il s'agit des remboursements sur salaire en cas d'arrêt maladie des agents Ircantec (moins de 28h/semaine).

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des concessions dans le cimetière, de la tarification de la cantine, et de la location de la vaisselle lors des locations de la salle des fêtes.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux et des compensations. Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition pour l'année 2026 identiques à 2025.

- Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFB) : 36,87 %
- Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFNB) : 31,98 %
- Le taux de la Taxe d'habitation (TH) : 12,28 %
- CFE : rien

Les dotations et participations (chapitre 74) : il s'agit des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation aux élus locaux, FCTVA et compensations).

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées lors de la location de la salle des fêtes.

Les reprises sur provisions (chapitre 78) : c'est la somme qui a été mise au budget en dépenses au compte 6 865 de l'année N-1.

Excédent de fonctionnement : Le compte financier unique s'est terminé avec un excédent de 349 335,58€ reporté en 2026.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement regroupe :

→ En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobilier, matériel informatique...

→ En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions du Département pour des travaux de voirie, etc..).

Sur la commune, le budget investissement est voté par chapitre. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles au sein d'un même chapitre en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	268 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	13 - Subventions d'investissement	50 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	119 800,00 €	16 - Emprunts	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	72 426,66 €	040 - Amortissements	4 000,00 €
041 - Frais d'études	0,00 €	041 - Frais d'études	0
		021 - Prélèvement sur le budget de fonctionnement	50 000,00 €
Sous-total	227 226,66 €	Sous-total	372 000,00 €
Report déficit d'investissement	144 773,34 €	001 - Résultat d'investissement reporté	0,00 €
TOTAL	372 000,00 €	TOTAL	372 000,00 €

1. Principaux projets de l'année:

- Mise en place de **caméras sur les entrées de commune** qui ne sont pas encore équipée
- **Matériel pour les services techniques**
- Achat d'un **4ème Tableau interactif** pour l'école
- Rénovation voirie
- **Équipement de jeux** pour le square placide Monchy
- Projet **cantine scolaire 2026-2027**
- Changement de **Volets et fenêtres salle de judo/ maison des associations**, pour la rénovation énergétique
- Prise en charge et réfection d'une tombe en caves urnes

2. Recettes d'investissement attendues pour financer les projets :

- FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement.
- Taxe d'aménagement : La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).
- Subventions : des dossiers de demandes de subventions sont en cours pour les travaux d'investissement.
- Excédent d'investissement : Le compte financier unique de 2025 a terminé avec un déficit de 144 773.34 € reporté en 2026. L'excédent de fonctionnement couvrant le déficit et les futurs travaux sera versé de 250 000 €

IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

L'état de la dette : aucun emprunt sur 2026.

Subventions 2026

Organismes		Club judo	1 000€
		ESBBA (sous réserve du bilan financier)	0€
FJEP Amicale Laïque	1 500€	Anciens combattants	200€
FJEP section chorale	100€	Garde d'honneur de Lorette	200€
FJEP section communication	200€	Légion d'honneur	20€
FJEP section tennis de table	1 000€	École de jeunes sapeurs pompiers	45€
FJEP section club de loisirs	200€	Association "les p'tits doudous de Bois-Bernard"	150€
FJEP section couture 150€ + broderie 50€	200€	Gym séniors	100€
FJEP Scrapbooking (sous réserve du bilan financier)	100€	Subvention "participation voyages scolaires"	300€
FJEP Petit théâtre (sous réserve du bilan financier)	50€	Subventions "aide aux vacances"	1 000€
Association des Parents d'Élèves	200€	Subventions exceptionnelles	3 435€
		TOTAL :	10 000€